

## Règlement Intérieur

Pour le plaisir et le confort de chacun, merci de bien vouloir respecter ces consignes :

### Votre arrivée :

- Présentez-vous à l'accueil CMCAS n°1 indiqué sur le plan, munis d'une pièce d'identité ou de votre Attestation Carte Activ pour la remise des billets d'enceinte générale.
- Dès votre passage à l'accueil n°2 CMCAS vous serez dirigés sur les emplacements de camping « PACK ENERGY » prévus à cet effet.

### A votre départ définitif :

- L'organisateur se réserve le droit d'effectuer une fouille en sortie dans le but d'éviter tout vol de matériel.

### ATTENTION :

- **L'accès aux véhicules de type Traffic, Master, etc... sont interdits sur le site.** Cette décision a été prise suite aux dégâts et aux incendies de canapé et autres survenus lors des éditions précédentes.
- **Le stationnement des voitures est interdit** à proximité des tentes et des emplacements libres, l'organisateur vous indiquera dès votre arrivée des lieux de parcage véhicule,
- **L'installation de barnum, tente personnelle, etc., d'une superficie supérieure à 15 m<sup>2</sup> est interdite** pour raison de sécurité par l'organisateur de la course.
- Les motos seront stationnées entre la piste bitumée et les tentes dans un souci de sécurité et de plaisir des yeux.
- **Les Runs, burns, ruptures,...., sont interdits** dans l'enceinte du camping,
- **Aucun branchement électrique ne sera possible, ni groupe électrogène.**
- Le nécessaire de couchage n'est pas fourni (quelque soit la formule choisie).
- **Les feux de camps sont interdits sur les parties goudronnées du camping** (du bois sera disponible gratuitement à l'intérieur du camping).
- **Tout matériel pouvant porter préjudice à la sécurité de chacun est à proscrire** : Pocket-bike, quad, groupe électrogène, sono, etc...
- **Les contenants en verre (bouteille) sont interdits.** L'accès au circuit avec de l'alcool est limité. Renseignez vous sur le site de l'ACO.
- **Attention** depuis plusieurs éditions des contrôles sont effectués lors des accès aux camping sur l'attestation d'assurance des véhicules (voitures, motos, utilitaires) **veillez à être en possession de vos attestations à jour.**

**Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion pure et simple du fautif de l'enceinte du camping**

Fait à : .....le .....

Signature :



# Formulaire d'inscription

## 24 heures du Mans Moto

### 18 et 19 avril 2020

**A renvoyer impérativement avant le vendredi 27 mars 2020**  
(Aucune demande tardive ne sera acceptée)

#### Responsable de groupe

CMCAS ou Territoire de : ..... NIA : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse électronique : .....

Prévision d'arrivée au Mans (approximative) : Jour : ..... Heure : .....H .....

#### Mon groupe – (joindre la liste détaillée des participants, tableau en pièce jointe « mon groupe »)

**Nombre de «Pack Energy»** OD/AD à 80 € (1 personne) : .....  
EXT à 90€ (1 personne) : .....

**Nombre de «Location Confort»(\*)** OD/AD à 330 € (1 pour 5 personnes) : .....

(\*)Pour la location d'un Algeco la présence d'un Ouvrant Droit est obligatoire.

**Pour cette formule un chèque de caution de 200 €uros vous sera demandé à votre arrivée.**  
**Le chèque pour la location doit être différent de celui des places.**

#### **Règlement par chèque à l'ordre de la CMCAS Anjou Maine :**

- **Un chèque pour le Pack Energy**
- **Un chèque pour la Location Confort**

**À adresser au : 18 impasse du Pâtis St Lazare – 72018 LE MANS CEDEX 2.**

En temps que responsable de groupe, je m'engage à faire respecter, le règlement intérieur établi par l'A.C.O. (organisateur de l'épreuve) et par la CMCAS du Mans, au sein de mon groupe.

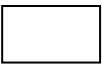
(Document joint au formulaire d'inscription ou disponible sur notre site Internet :

<http://www.lemansmotoieg.fr>)

Fait à : .....le .....

Signature :





# MON GROUPE

N°dossier réservé à la CMCAS

<u>Mon Groupe</u>	<u>Nom-Prénom</u>	<u>Age</u>	<u>N°NIA (obligatoire)</u>	<u>TELEPHONE (obligatoire)</u>	<u>Pack Energy</u>	<u>Location confort</u>	Cadre réservé à la CMCAS Anjou Maine
Ouvrant Droit <b>(Responsable de groupe)</b>							
Extérieur							
Extérieur							
Ayant Droit							
Extérieur							
Extérieur							
Ouvrant Droit							
Extérieur							
Extérieur							
Ayant Droit							
Extérieur							
Extérieur							
<b>Enfant moins de 16 ans</b>							Gratuit mais billet obligatoire
<b>Enfant moins de 16 Ans</b>							Gratuit mais billet obligatoire

**Attention les personnes extérieures aux IEG** doivent obligatoirement être accompagnées **d'un ouvrant droit ou d'un ayant droit** sinon elles seront refusées